

<https://saint-etienne.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article67>



La VAE

- Orientation tout au long de la vie -

Publication date: vendredi 14 octobre 2011

Copyright © CIO Saint-Etienne - Tous droits réservés

Qu'est-ce que la VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins trois ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes les infos sur le site du gouvernement :

